

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION (palliative vaud)

En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Dans le formulaire online, en cochant la case « J'accepte les conditions de participation », la personne ou l'institution s'engage à les respecter dans leur intégralité.

1. Généralement, **au plus tard deux semaines avant** le premier jour de formation, les confirmations officielles sont envoyées par courriel.
2. Dès lors, toute annulation ou absence de la personne inscrite, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical.

En revanche, le montant versé ou dû pourra faire l'objet d'un code de paiement qui constituera un avoir à utiliser **dans un délai de douze mois**. Dans ce cas, toute réinscription à une formation ultérieure sera effectuée par la personne concernée en remplissant le formulaire y relatif via notre site.

3. Pour les règlements effectués par les institutions, lors de chaque rappel, CHF 20.- supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et la somme due devra être réglée dans les 10 jours.
4. Pour les formations organisées sur plusieurs journées, toute absence à l'une d'entre elles ne pourra faire l'objet ni de dédommagement, ni de rattrapage.
L'attestation remise à la fin du cursus stipulera le nombre d'heures suivies.

La présence au premier jour est **obligatoire** ; s'il est manqué en raison de circonstances particulières (maladie, accident, maladie d'enfant, deuil d'un proche), le règlement constituera un avoir pour une session ultérieure (cf. point 2.).

5. Concernant la formation initiale en soins palliatifs généraux, le prix du repas de la quatrième journée à Rive-Neuve (CHF 20.-) fait partie intégrante du tarif forfaitaire et n'en est pas déductible.
6. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participant.e.s est insuffisant ou en cas de force majeure.
7. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.